



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fiabilité de l'étiquetage de l'origine des produits alimentaires

Question écrite n° 9320

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la fiabilité des indications de provenance sur les produits alimentaires commercialisés en France. Selon divers articles, la DGCCRF a sanctionné 1 800 cas d'étiquetage erroné concernant l'origine de fruits, légumes et viandes, après avoir constaté des anomalies sur 34 % des produits contrôlés en 2023, dont près de 600 procès-verbaux émis et des amendes allant jusqu'à 100 000 euros. Or si la réglementation impose que la provenance des fruits et légumes soient affichée en caractères de taille égale à celle du prix et que des règles spécifiques s'appliquent aux viandes, poissons, miels et huiles d'olive, il reste que de nombreux produits transformés affichent une origine trompeuse, suscitant la méfiance des consommateurs. Il souhaite connaître les moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour renforcer les contrôles de la DGCCRF sur l'origine des produits alimentaires, notamment pour les denrées transformées ou vendues en restauration.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9320

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2025](#), page 7089